

de faire les avances de la dépense. Douv'il s'agit; il est certain que nous ne pouvons pas ni ne voulons vous y contraindre. nous ne pouvons que vous y inviter; mais aussi, nous ne saurions contraindre la viguerie de St. Paul à trouver des fonds, lorsqu'elle n'en a point, et qu'elle est sans ressource et sans moyen pour en avoir. Dans les circonstances, nous ne pouvons que vous reiterer notre invitation à prendre des arrangements avec la viguerie de St. Paul, pour que votre communauté fasse les avances, si non du tout, du moins d'une partie de la dépense. Vous ne devez pas hésiter de faire cette démarche, si vous desirés véritablement de jouir de la réparation d'un chemin qui naturellement doit vous intéresser.

Nous sommes parfaitement, Messieurs, vos affectionnés serviteurs
les Procureurs du pays
Jaspier de Crauenburgh
Barlet
Pugnet
Galluy